

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

L'an deux-mille vingt, le dix Novembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Grémévillers, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de de Monsieur Olivier ANCELIN, Maire

Étaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LUGINBÜHL Fabrice, LEULLIER Christian, TELLIER Emmanuel, MAQUAIRE Jérémy, BLOND Eric, HOUET Grégory et Mmes TERNISIEN Nathalie, VANDAMME Frédérique et DESANGLOIS Amélie (par visio-conférence)

Absente : GODIN Sandrine représentée par BLOND Eric

Secrétaire de séance : MAQUAIRE Jérémy

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'ajout de ce point.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

2020-25

I – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur Le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 Décembre 2019, du 21 Janvier 2020 et du 13 Février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 Février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

2020-26

II – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2020

Afin de pouvoir financer la pose du columbarium au cimetière, qui représente une opération prévue lors du vote du Budget Primitif 2020, il est nécessaire de procéder à une modification du BP2020, comme suit :

Dépenses Investissement chap 21 art 2181 +245€ et art 2151 -245€

III – CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEFINITIFS DE GRAVILLONNAGES SUR LES VOIES COMMUNALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA PICARDIE VERTE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

La CCPV, afin d'assumer pleinement ses responsabilités relatives à l'aménagement, et au développement du territoire, notamment en termes de circulations et de mobilités, et pour ne plus recourir à une commune-tiers « coordinatrice », a opté pour la prise de compétence « partielle » : Voirie d'intérêt communautaire.

De ce fait, il est convenu, notamment, de ne considérer comme étant d'intérêt communautaire que les travaux préalables aux gravillonnages (délignement des bas-côtés, réparations des trous,), et de gravillonnages et de rebouchages des nids de poules, sur la bande de roulement de toutes les voies communales existantes et classées comme telles dans le domaine public des communes et constituant une desserte fondamentale au titre de l'intérêt communautaire.

L'idée fondamentale est bien que l'EPCI agisse en faveur des communes, pour les seuls travaux de gravillonnages sous la forme d'un « groupement de commandes » et procède en régie, à l'avance de certains frais à la place des communes candidates. A la fin du calendrier opérationnel, les communes reversent la quote-part financière relative à la charge du coût induit par l'opération locale.

Vu la délibération communautaire du 25 janvier 2018 par laquelle le conseil communautaire décide de mettre fin au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet BOVARY ingénierie situé 64, route de l'église, Estouteville Ecalles – 76750 Buchy,

La communauté de communes prend totalement à sa charge les frais de maîtrise d'œuvre assuré par le service général de la communauté de communes de la Picardie Verte.

Vu la même délibération communautaire du 02 février 2017 par laquelle le conseil communautaire décide de lancer un marché de travaux et autorise le président à signer le marché avec l'entreprise,

La communauté de communes procède en régie à l'avance des frais facturés par l'entreprise retenue après appel d'offres qui est, en l'occurrence, l'entreprise :

Oise TP situé 30 avenue Salvador Allendé – 60006 Beauvais.

La commune de GREMEVILLERS, qui peut solliciter un échelonnement des paiements auprès de la trésorerie, reverse bien à la CCPV, la quote-part relative à la charge du coût de l'opération locale qui est fixée pour 2020, au coût des travaux H.T. facturés par l'entreprise. La demande de versement interviendra une fois les travaux réceptionnés, le FCTVA étant récupéré pour les travaux engagés en 2020, par la communauté de commune de la Picardie Verte.

Eu égard à ces décisions, la commune de GREMEVILLERS, conclut une convention, joint en annexe, pour les travaux commandés par la Communauté de Commune de la Picardie Verte, chaque année.

IV – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Suite à la demande de la Préfecture de l'Oise, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur ANCELIN Olivier Correspondant Défense.

Questions et informations diverses :

- La distribution des colis aux personnes de la Commune âgées de plus de 70 ans, aura lieu le 12 Décembre. Celle-ci risque d'être impactée par le contexte sanitaire particulier.
- Le passage du Père Noël en calèche est prévu le 19 Décembre.
- Les travaux de voirie de la Rue de Marseille ont été réceptionnés.
- Le passage piéton situé à Choqueuse sur la Départementale entre la Rue Alexis Maillot et la Rue Carolus Chrétien va être réaménagé et sécurisé.

La séance est close à 21h10